



Mairie et Secrétariat
Promenade des Rêveries 2
1232 Confignon

Tél. 022 850 93 93

Fax 022 850 93 92

info@confignon.ch

www.confignon.ch

Confignon, le 12 janvier 2026

Département du territoire
Monsieur Nicolas Walder
Conseiller d'Etat
Case postale 3880
1211 Genève 3

Concerne : Dépôt de votre note de politique générale sur financement des Cherpines

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous tenons préalablement à réitérer nos remerciements pour la qualité des échanges ainsi que pour les réponses apportées lors de la séance du 19 décembre qui s'est tenue dans vos bureaux.

Nous avons relevé lors de cette séance que la note de politique générale concernant le financement du quartier serait présentée lors de la séance du Conseil d'Etat du 6 janvier ou, à défaut, lors de la séance du 14 janvier. Nous avons été récemment informés que cette note sera finalement déposée seulement le 21 janvier. Nous tenons à rappeler que la séance publique relative au référendum sur le quartier des Cherpines se tiendra le 26 janvier et que nous attendons avant cette date un courrier ou mieux une communication publique de votre part, confirmant que la note de politique générale a été déposée et accueillie favorablement par le Conseil d'Etat.

Nous rappelons que l'important travail sur la planification financière du projet a démontré que la Commune de Confignon n'avait pas la capacité financière pour réaliser ce quartier et qu'un apport cantonal supplémentaire finançant le groupe scolaire était donc indispensable pour que celui-ci puisse se réaliser.

Cette garantie d'un équilibre financier communal dans le cadre de la réalisation du quartier des Cherpines est un aspect primordial, demandé tant par le Conseil administratif, que par le Conseil municipal dans leurs préavis respectifs, que par le comité référendaire. Dès lors, la séance publique du 26 janvier sera très fortement orientée sur cette question.

Nous vous remercions de votre soutien et vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la Commune de Confignon

Félicien Mazzola

Maire

Frédéric Reverchon
Conseiller administratif

Nathalie von Gunten-Dal Busco
Conseillère administrative





29 JAN. 2026

Le Conseil d'Etat

364-2026

Commune de Confignon
Conseil administratif
Promenade des Réveries 2
1232 Confignon

Concerne : demande de soutien financier de votre commune dans le cadre du projet des Cherpines

Monsieur le Maire,
Madame la Conseillère administrative,
Monsieur le Conseiller administratif,

Le Conseil d'Etat a pris connaissance de la demande de soutien financier formulée par votre commune dans le cadre du projet des Cherpines, et plus particulièrement de la demande de subvention d'investissement destinée à la réalisation de la future école de 24 classes, ainsi que de la demande de prêt visant à financer les infrastructures nécessaires à ce futur quartier.

Notre Conseil vous confirme sa volonté d'appuyer votre commune dans la réalisation de ce nouveau quartier, qui constitue l'un des derniers projets d'envergure majeurs du canton.

Il convient toutefois de relever que plusieurs conditions devront être réunies afin de permettre la concrétisation de ce projet et que la décision finale demeurera soumise à l'approbation du Grand Conseil.

Bien que ce ne soit pas la pratique, un subventionnement partiel des écoles communales pourrait être envisagé pour autant que le taux de centimes additionnels atteigne au moins 48. Il appartiendra dès lors à la commune de prendre les mesures nécessaires afin que ce seuil soit atteint.

Le montant de 60 millions de francs constituerait un plafond de contribution de l'Etat.

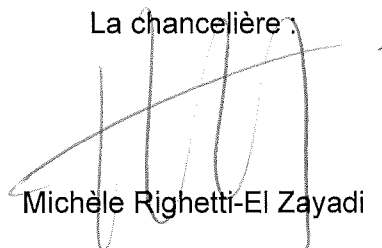
Par ailleurs, nous rappelons que la tâche de construire et de financer les écoles primaires relève fondamentalement de la compétence et de la responsabilité du niveau communal. Toutefois, notre Conseil comprend que les mécanismes actuels de péréquation des charges entre communes ne sont aujourd'hui pas suffisants pour couvrir l'ensemble des charges d'aménagement relevant du niveau communal. Dès lors, notre Conseil souhaite pouvoir rouvrir ce débat avec l'association des communes genevoises. Il compte donc sur le plein soutien de votre commune dans cette démarche.

S'agissant du prêt sollicité, celui-ci devra être contracté par la commune auprès d'un établissement bancaire. En cas de besoin avéré, le Conseil d'État pourrait préparer une base légale permettant d'octroyer une caution simple.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti-El Zayadi

Le président :



Thierry Apothéloz



Confignon, le 20 février 2026

Mairie et Secrétariat
Promenade des Rêveries 2
1232 Confignon

Tél. 022 850 93 93

Fax 022 850 93 92

info@confignon.ch

www.confignon.ch

Conseil d'Etat de la République et
Canton de Genève
Case Postale 3964
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
1211 Genève 3

Affaire traitée par : CA/SG/OM
sg@confignon.ch

Concerne : Demande de soutien financier de Confignon dans le cadre du projet des Cherpines

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'Etat,

Nous accusons réception de votre courrier du 28 janvier 2026 relatif à la demande de soutien financier de notre Commune dans le cadre du projet des Cherpines et tenons à vous remercier d'avoir pris en considération la situation particulière de Confignon en proposant des solutions de soutien financier.

Nous tenons à rappeler la forte implication de Confignon dans la mise en œuvre de ce projet stratégique. Les investissements déjà engagés, se chiffrant à plusieurs centaines de milliers de francs en ressources humaines et en études, illustrent cette volonté. Ainsi, nous nous réjouissons des pistes évoquées par votre Conseil qui constituent une première étape dans la concrétisation du futur quartier.

Cependant, les propositions présentées ne couvrent pas entièrement les besoins financiers identifiés conjointement par nos services et ceux du Département du territoire. Le plafond de CHF 60 millions risque de s'avérer insuffisant, notamment du fait que la planification financière actuelle ne prévoit qu'un taux pour divers et imprévus abaissé à 5% et n'intègre aucune mesure liée au renchérissement. A titre d'exemple, nous venons d'apprendre que l'Office cantonal des bâtiments (OCBA) ne financera finalement pas les aménagements extérieurs en frange de l'ESII, ce qui implique une charge de CHF 5 millions supplémentaires pour la Commune, montant imprévu et non identifié dans le planificateur financier.

Le solde à financer demeure également trop élevé pour permettre aux établissements bancaires d'entrer en matière. Cette difficulté est renforcée par la confirmation de l'Association des communes genevoises selon laquelle les différents fonds n'avanceront pas les liquidités.

Nous prenons note de votre souhait de rouvrir le débat avec l'Association des communes genevoises au sujet des mécanismes de péréquation et sommes conscients que l'approbation du projet de loi est du ressort du Grand Conseil. Nous constatons toutefois, qu'il reste de nombreux éléments à résoudre avant de nous permettre de livrer les logements attendus. L'école primaire, en particulier, constitue l'équipement prioritaire à réaliser, ses délais de construction étant nettement plus longs que ceux des logements. Concrètement, le crédit d'étude de l'école ne pourra être voté qu'une fois son financement garanti et devra intervenir au minimum trois ans avant l'adoption des PLQ de détail.



Dans ce contexte, il nous apparaît indispensable de disposer d'un calendrier cantonal précis concernant le dépôt du projet de loi sur le financement des infrastructures scolaires. Cette information conditionne les futures décisions communales ainsi que l'adoption des PLQ de détail. La planification de la livraison du quartier dépend désormais directement de la temporalité de ce dépôt.

Enfin, nous souhaitons à nouveau attirer votre attention sur le fait que notre crédibilité est aujourd'hui en jeu. Lors de la législature précédente déjà, le Conseil administratif avait clairement pris position en faveur du projet, sur la base de l'assurance qu'une aide concrète du Canton serait apportée. La Commune a pris ses responsabilités institutionnelles et politiques ; il est désormais essentiel que les engagements attendus du Canton se traduisent par des mesures à la hauteur des enjeux.

Au vu de ce qui précède, nous restons pleinement disposés à travailler avec vous afin d'identifier une solution répondant aux besoins réels de notre Commune et aux ambitions du Canton pour ce projet majeur.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil d'État, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers d'État, l'expression de notre haute considération.

Pour la Commune de Confignon



Félicien Mazzola
Maire



Frédéric Reverchon
Conseiller administratif



Nathalie von Gunten-Dal Busco
Conseillère administrative